

Un Plan de gestion pour l'Avre domaniale

Une approche cohérente

La DREAL Picardie a confié à l'AMEVA l'élaboration d'un plan de gestion sur l'Avre domaniale. Le périmètre de cette étude concerne la basse vallée de l'Avre de Moreuil à Amiens, mais également la Petite Avre, ainsi que des canaux des Hortillonnages dont la gestion incombe à l'Etat (cours d'eau domaniaux).



L'Avre à Moreuil

Au total près de 33 km de cours d'eau, traversant le territoire de 11 communes, seront expertisés afin d'établir un programme de restauration, d'aménagement et d'entretien répondant notamment à l'objectif d'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions engagées par l'AMEVA sur le reste du réseau hydrographique du bassin

versant de l'Avre avec la partie amont du cours d'eau, la Noye et la Luce dont les programmes de travaux sont en cours d'instruction réglementaire.

Ainsi fin 2010, l'intégralité des rivières du bassin de l'Avre sera dotée d'un plan de gestion opérationnel.

Mieux nous connaître...



L'équipe de l'AMEVA vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2010



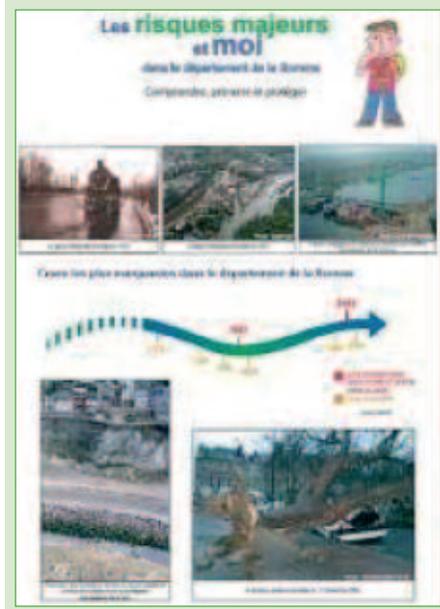
32, route d'Amiens
80480 DURY
03 22 33 09 97
www.ameva.org

Sensibilisation des scolaires aux risques majeurs

Au travers d'un partenariat technique avec le Rectorat, l'Inspection Académique, la DREAL Picardie, le Conseil Général de la Somme et l'IFFORME (pilote de l'opération), l'AMEVA a participé à la réalisation d'une plaquette de sensibilisation sur les risques majeurs du département de la Somme accompagnant un livret pédagogique à portée nationale.

C'est une opération pilote de généralisation de la culture des risques en relation avec les programmes scolaires.

Ces documents à destination des 5^{èmes} seront diffusés courant janvier aux collèges du département de la Somme.



Administration

Fatima RUA
Assistante administrative
ameva@wanadoo.fr

Mélanie PATTE
Agent administratif
m.patte.ameva@orange.fr

Bernard LENGLET
Président

Olivier MOPTY
Directeur
o.mopty.ameva@wanadoo.fr

Le syndicat mixte AMEVA intervient dans la prévention des inondations, la restauration des rivières et des zones humides, ainsi que dans la lutte contre l'érosion des sols.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Mélanie LECLAIRE
Chargée de mission
sagehautesomme@orange.fr

Caroline ROHART
Chargée de mission
c.rohart.ameva@orange.fr

Natura 2000

Astrid PREAU
Chargée de mission
a.preau.ameva@orange.fr

Geoffrey MERESSE
Chargé de mission
g.meresse.ameva@orange.fr

Virginie COFFINET
Chargée de mission
v.coffinet.ameva@orange.fr

Etude de Programmation de Travaux

Emilie GUERIN
Chargée de mission
e.guerin.ameva@orange.fr

Hervé DAVION
Chargé de mission
h.davion.ameva@wanadoo.fr

Romain BEAUCOURT
Chargé de mission
r.beaucourt.ameva@orange.fr

Mission d'Assistance Travaux (MATAER)

Bilal AJOUZ
Technicien MATAER
b.ajouz.ameva@orange.fr

Clément CARPENTIER
Technicien
c.carpentier.ameva@orange.fr

ameva.info

LETTRE D'INFORMATION DU SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA SOMME

Edito du président

L'année 2010 s'annonce importante à plus d'un titre pour notre syndicat mixte.

La Directive inondation sera transposée en droit français en début d'année.

La gouvernance mise en place à l'échelle du bassin de la Somme doit nous permettre d'aborder sereinement cette étape, qui constitue une nouvelle opportunité pour mieux appréhender tous les types d'inondations qui nous touchent (débordements de cours d'eau et de nappe, ruissellements et coulées de boues, submersion marine).

Un nouveau dispositif PAPI (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations) sera lancé par le ministère de l'Environnement en 2010. Là encore, l'approche intégrée développée autour de la gestion de l'eau sur le bassin de la Somme constitue un atout indéniable pour bénéficier des financements nécessaires à la mise en œuvre d'actions opérationnelles au niveau local et ainsi faciliter la mise en œuvre de cette directive inondation.

Le SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers entrera dans sa phase opérationnelle à l'automne 2010 avec l'installation de la Commission Locale de l'Eau chargée d'élaborer ce Schéma.

J'appelle de mes vœux pour que les acteurs de ce territoire s'impliquent activement dans cette démarche, qui vise à définir les modalités concrètes de gestion et de protection de notre ressource en eau et de nos milieux aquatiques.

Enfin, le travail engagé sur **la reconnaissance de l'AMEVA en EPTB** (Etablissement Public Territorial de Bassin) se poursuit, avec le souhait de voir concrétiser ce projet en 2010.

Très bonne année à toutes et à tous.

Bernard Lenglet, Président de l'AMEVA

www.ameva.org

La Directive Inondation

Un nouveau cadre pour la gestion du risque inondation

La transposition de la directive 2007/60/CE d'octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation est en cours de finalisation. L'examen à l'Assemblée nationale est envisagé pour le début de l'année 2010.

Cette directive constitue une opportunité pour "revisiter", rénover et organiser la politique de prévention des inondations.

Les actions menées dans ce domaine sur le bassin de la Somme depuis les événements de 2001 ont permis la mise en place d'outils de prévention (PPRI, PCS, repères de crues) et la réalisation de travaux de protection, qui ont montré leur pertinence mais aussi leurs limites.

Dans le bassin de la Somme comme en France, les efforts ont surtout porté sur les risques d'inondation par débordement de cours d'eau et de nappes.

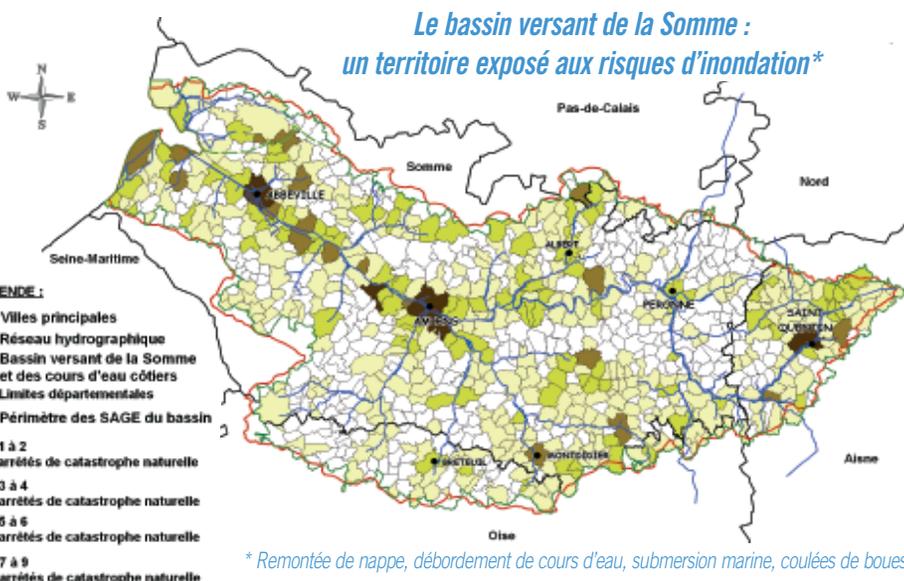
Aujourd'hui, la rénovation prévue par la directive se traduit par une nécessaire mise en cohérence d'ensemble de tous les types

d'inondations, qu'ils s'agissent des phénomènes de ruissellement générant des coulées de boues (très présentes sur le bassin de la Somme) ou encore de la submersion marine, et ce dans une optique de développement durable et en prenant en compte les effets de l'évolution climatique.

Des plans de gestion du risque inondation (PGRI) à l'horizon 2015

La mise en œuvre de cette directive, sous l'impulsion du préfet coordonnateur de Bassin, devra aboutir à l'élaboration de PGRI pour décembre 2015.

Sur la base de ces PGRI qui fixent les objectifs en matière de gestion du risque inondation, des stratégies locales seront élaborées. Les PPR devront être compatibles ou rendus compatibles avec le PGRI, ce qui laisse présager une adaptation possible des PPR actuels.

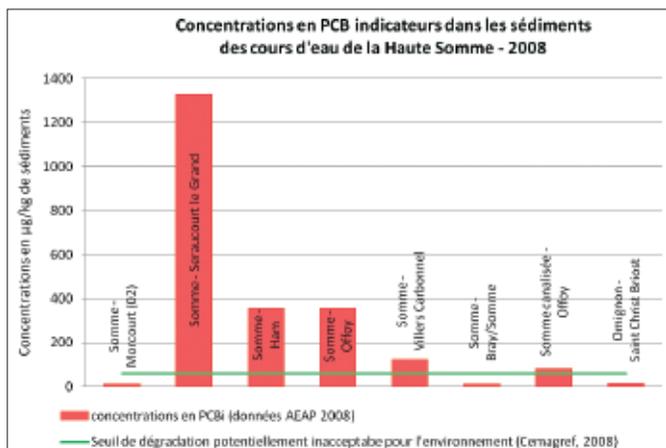


Le SAGE Haute Somme

Les PCB dans la Haute Somme

De nombreux cours d'eau du bassin de la Somme sont marqués par une pollution des sédiments aux PolyChloroBiphényles (PCB), ce qui contamine certaines espèces de poissons.

Suite aux analyses menées dans le cadre du Comité interdépartemental Aisne/Somme, un nouvel arrêté, pris en septembre 2009, autorise la commercialisation des poissons faiblement bio-accumulateurs (gardon, perche, brochet, chevesne, goujon) pêchés dans le fleuve Somme et ses affluents, sauf entre Artemps et Séraucourt-le-Grand (cf. graphe).



En revanche, la vente des anguilles et autres poissons de fond (brème, barbeau, carpe, silure), pêchés dans le fleuve Somme (entre Saint-Quentin et Saint-Valery-sur-Somme) et l'Omignon reste interdite.

D'autres régions étant concernées, un plan national d'actions a également été lancé. Une étude sanitaire portant sur l'imprégnation aux PCB des consommateurs de poissons est en cours. Quatre tronçons de la Somme font partie de cette étude, soit une quarantaine de kilomètres. Les premiers résultats sont attendus pour mi-2010.

Enfin des recherches ont été engagées par le ministère de l'Ecologie afin d'identifier des techniques de dépollution des PCB et d'en développer de nouvelles.

La problématique des PCB est également appréhendée dans les travaux de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haute Somme.

Lancement officiel du SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers

Le Préfet de Région a officialisé le lancement du SAGE "Somme aval et cours d'eau côtiers" le 23 octobre 2009, à Amiens lors d'une réunion où étaient conviés les 569 maires concernés par le périmètre, ainsi que les principaux usagers du territoire et les services de l'Etat. Il s'était entouré de nombreux intervenants venus soutenir le projet et apporter leur témoignage, notamment M. FLAJOLET, Député et rapporteur de la loi sur l'Eau, M. MANABLE, Président du Conseil Général de la Somme, M. DACHEUX, Vice-Président du Conseil Régional de Picardie, M. CARVALHO, Vice-Président du Conseil Général de l'Oise et M. LENGLET, Président de l'AMEVA.

Un film illustrant les opérations d'un SAGE déjà mis en œuvre en Artois-Picardie a été

présenté: le SAGE du bassin côtier du Boulonnais.

Le Préfet a conclu cette réunion en posant l'échéancier de la phase d'émergence du SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers:

- Lancement de la consultation des communes et des collectivités sur le périmètre et la composition de la CLE en novembre 2009 pour une durée de 4 mois.
- Arrêté de périmètre prévu pour avril 2010.
- Appel à candidature pour la CLE du SAGE durant l'été 2010.
- Arrêté de composition de CLE en septembre 2010.
- Réunion institutive de la CLE fin 2010 qui lancera la phase d'élaboration du SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers.



Réunion de lancement du SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers, 23 octobre 2009

Les élus du territoire de la Haute Somme se forment aux risques majeurs...



Formation du 25 novembre 2009, Péronne

Une deuxième session de formation des élus aux risques majeurs s'est déroulée en novembre 2009 sur le territoire du SAGE Haute Somme. Ces communes sont soumises à différents types de risques naturels: coulées de boue, inondations par remontée de nappe ou mouvements de terrain. Dix-neuf d'entre elles ont répondu présentes. La réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) s'avérera très utile en situation de crise. Cette journée a été marquée par l'intervention de Monsieur Billot, maire de Ferrières et vice-président de l'association des maires de la Somme. De nouvelles sessions sont d'ores et déjà programmées à compter du printemps 2010 sur d'autres territoires du bassin de la Somme.

Reboisons les berges de nos rivières !

L'AMEVA et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) associent leur savoir-faire

Des bandes boisées aux intérêts multiples

Les ripisylves désignent des bandes boisées situées à moins de 10 m de la rive des cours d'eau. Cette végétation assure de multiples fonctions :

- stabilisation des berges grâce aux systèmes racinaires;
- amélioration de la qualité de l'eau en assurant un rôle d'auto-épuration;
- supports d'habitats pour la faune aquatique et l'avifaune;
- production de bois d'œuvre et de bois de chauffage;
- régulation des herbiers aquatiques par ombrage,...

Un constat sans appel : des ripisylves déficitaires

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a mené une évaluation de la qualité de ses cours d'eau et de ses berges (SEQ physique). Les résultats sont médiocres, notamment à cause de la faible couverture et du mauvais état des boisements rivulaires.

Sur le bassin versant de la Somme :

44 % des ripisylves présentent un bon état

25 % sont qualifiées de médiocre

31 % sont en mauvais état (ripisylves dégradées ou absentes).

Comment y remédier ?



Préparation du sol avant plantation

En Picardie, des arrêtés préfectoraux (normes locales) autorisent l'installation de boisement sur 4 à 5 mètres de large, sans incidence sur les surfaces déclarées en couvert environnemental ou en production.

Sur les prairies pâturées, le reboisement doit impérativement s'accompagner de dispositifs de protection (mise en place de clôtures



Ripisylve diversifiée

et d'abreuvoirs) pour éviter toute dégradation par le bétail. L'installation de peupliers de culture à moins de 6 m des rives est en revanche à éviter. Le faible enracinement de cette essence et sa forte prise au vent la rendent particulièrement sensible à la verse, ce qui peut dégrader les berges.

Un programme d'actions



Reboisement des berges de l'Omignon à Devise

En partenariat avec l'Agence de l'Eau, les Conseils Régionaux et l'AMEVA, le CRPF a lancé un programme d'actions visant à restaurer les ripisylves. En 2008 et 2009, plusieurs chantiers pilotes ont été entrepris notamment à Devise et Monchy-Lagache sur la rivière Omignon et s'inscrivent dans le cadre du projet national Trame Verte - Trame Bleue. Des informations et conseils auprès des propriétaires, élus et gestionnaires intéressés sont également prévus.

Pour tout renseignement, contacter :

- Marco BANCHI au CRPF (03 22 33 52 00), ou télécharger la brochure spécifique sur le site internet <http://www.crpfnorpic.fr>, rubrique "Une question technique".
- Bilal AJOUZ à l'AMEVA (03 22 33 09 97).

Un partenariat avec la Fédération de Pêche de la Somme

Le bassin de la Somme est pourvu d'un patrimoine aquatique remarquable, avec près de 1 000 km de cours d'eau et 6 000 ha de plans d'eau et zones humides. Conformément à la Directive Cadre sur l'Eau, 3/4 des masses d'eau de surface du bassin de la Somme devront atteindre le bon état écologique à l'horizon 2015.

Dans cette perspective, le syndicat mixte AMEVA a décidé en 2006 d'accompagner les maîtres d'ouvrage (syndicats de rivières, associations syndicales et EPCI compétents) dans l'élaboration de programmes de restauration et d'entretien. Financés par le Plan Somme, ces programmes entreront dans leur phase opérationnelle courant 2010. C'est dans le cadre de cette démarche que le syndicat mixte s'est rapproché de la Fédération de Pêche de la Somme, qui a élaboré le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Une convention cadre a été signée le 14 décembre dernier, elle porte sur 4 axes principaux :



Signature de la convention le 14 décembre 2009

- L'évaluation des travaux conduits par les syndicats de rivières à partir d'indicateurs biologiques conformément à la DCE,
- Les modalités d'application de l'article L.435-5 du Code de l'Environnement relatif au partage du droit de pêche,
- La réalisation d'une base de données concernant les dysfonctionnements des cours d'eau (pollutions, assècs...),
- La mise en place d'actions de communication et de sensibilisation relatives à la gestion des milieux aquatiques.



Pêche électrique réalisée sur la Trie (septembre 2009)